



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil
De la Municipalité de Sainte-Barbe**

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BARBE**

**12 JANVIER
2015**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le lundi 12 janvier 2015, à 19 h30 à l'Hôtel de ville de Sainte-Barbe.

La présente séance est présidée par la mairesse, Madame Louise Lebrun.

Les conseillers suivants sont présents :

M. Daniel Maheu
M. Patrice Bougie
Mme Nicole Poirier
Mme Louise Boutin
M. Roland Czech

Mme Chantal Girouard, directrice générale / secrétaire-trésorière, est présente.

M. Denis Poitras est absent.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

2015-01-001

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Proposé par Daniel Maheu

Appuyé par Roland Czech

Que la séance soit ouverte.

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,
LA MAIRESSE S'ABSTENANT DE VOTER**

2015-01-002

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par Nicole Poirier

Appuyé par Louise Boutin

Que l'ordre du jour suivant soit accepté et déposé dans un registre faisant partie intégrante des présentes.



**SÉANCE ORDINAIRE MENSUELLE
CONSEIL MUNICIPAL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BARBE
Lundi 12 janvier 2015 À L'HÔTEL DE VILLE À 19 H 30**

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

1.1 Acceptation de l'ordre du jour. ®

1.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} décembre 2014 ®



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des Délibérations du Conseil De la Municipalité de Sainte-Barbe

- 1.3 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 8 décembre 2014[®]
- 1.4 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 11 décembre 2014[®]

2. REQUÊTE DE L'ASSISTANCE (sur divers sujets à discuter)

3. ADMINISTRATION

- 3.1 Approbation des Comptes payés et à payer[®]
- 3.2 Dépôt de l'état des revenus et des dépenses au 31 décembre 2014
- 3.3 Adoption du règlement 0591-3 [®]
- 3.4 Création de réserves financières [®]
- 3.5 Formation RH 2015 – directrice générale [®]
- 3.6 Formation environnement 2015 – inspecteur [®]
- 3.7 Soirée d'honneur 2015 [®]
- 3.8 Embauches d'employés : patinoire extérieure [®]
- 3.9 Cotisation 2015 FQM [®]
- 3.10 Cotisation 2015 ADMQ [®]
- 3.11 Cotisation 2015 AOMM [®]
- 3.12 Cotisation 2015 COMBEQ [®]
- 3.13 Normes administratives pour l'année 2015 [®]
- 3.14 Contrat de service 2015 INFOTECH [®]
- 3.15 Contrat de service 2015 PG SOLUTIONS [®]
- 3.16 Contributions diverses aux organismes [®]
- 3.17 Entente salariale du service d'incendie [®]
- 3.18 Modification des travaux prévus au TECQ 2010-2013[®]
- 3.19 Mandat Provencher Urbanisme (modifications règlementaires) [®]
- 3.20 Amendement programmation partielle TECQ 2010-2013 [®]
- 3.21 Octroi du contrat pour la gestion électronique des documents [®]
- 3.22 Avis de motion : règlement du plan d'urbanisme 2003-04-04
- 3.23 Avis de motion : règlement des permis et certificats 2003-08-10
- 3.24 Avis de motion : règlement de zonage 2003-05-26
- 3.25 Projet de règlement du plan d'urbanisme 2003-04-04[®]
- 3.26 Projet de règlement des permis et certificats 2003-08-10[®]
- 3.27 Projet de règlement de zonage 2003-05-26 [®]
- 3.28 Consultation du projet de règlement 2003-05-26 [®]
- 3.29 Demande de services à COMMUNIC-ACTION [®]
- 3.30 Adoption de la politique et la structure salariale [®]
- 3.31 Mission des bibliothèques publiques de l'UNESCO [®]
- 3.32 Demande aide financière formation pompiers [®]
- 3.33 Dépôt de la lettre de démission de M. Hugo D'Amour
- 3.34 Avis de motion règlement de taxation cours d'eau Décharge St-Louis et Branches 7 et 8
- 3.35 Achat d'équipements de sauvegarde informatique pour l'usine de filtration[®]

4. URBANISME et ENVIRONNEMENT

- 4.1 Dépôt du Rapport de l'inspecteur en urbanisme et environnement

5. SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 5.1 Dépôt du rapport mensuel du service incendie

6. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

- 6.1 Dépôt du rapport mensuel du Comité des Loisirs et des Sports
- 6.2 Dépôt du rapport mensuel de la Bibliothèque municipale Lucie Benoit
- 6.3 Dépôt du rapport mensuel du Coordonnateur des loisirs, de la culture et de la vie communautaire

7. CORRESPONDANCE

- 7.1 Dépôt de la correspondance mensuelle

8. PÉRIODE DE QUESTIONS (relatives aux points discutés à cette séance)



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil
De la Municipalité de Sainte-Barbe**

9. LEVÉE DE LA SÉANCE

Chantal Girouard, g.m.a.
Directrice générale et secrétaire-trésorière

2015-01-003

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
ORDINAIRE DU 1^{ER} DÉCEMBRE 2014**

Proposé par Daniel Maheu

Appuyé par Patrice Bougie

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} décembre 2014 soit accepté tel que rédigé.

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,
LA MAIRESSE S'ABSTENANT DE VOTER**

2015-01-004

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
EXTRAORDINAIRE DU 8 DÉCEMBRE 2014**

Proposé par Roland Czech

Appuyé par Nicole Poirier

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 8 décembre 2014 portant exclusivement sur le budget 2015 soit accepté tel que rédigé.

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,
LA MAIRESSE S'ABSTENANT DE VOTER**

2015-01-005

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
EXTRAORDINAIRE DU 11 DÉCEMBRE 2014**

Proposé par Louise Boutin

Appuyé par Daniel Maheu

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 11 décembre 2014 soit accepté tel que rédigé.

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,
LA MAIRESSE S'ABSTENANT DE VOTER**

REQUÊTE DE L'ASSISTANCE (sur divers sujets à discuter)

La parole est donnée à l'assistance sur les sujets suivants :

- **M. François Payant, 23e Avenue** : lumière brûlée, Ali Excavation -
- **M. Robert Chrétien, bord de l'eau** : chemin bord de l'eau – parfait pour le déneigement – satisfaction de l'entrepreneur – fossés de routes – installation de tuyaux et partage de coûts – la mairesse informe que la réglementation est applicable par l'inspecteur mais pour la pose de tuyaux, le conseil s'était arrêté sur la discussion que le citoyen défraie lorsqu'il veut fermer le fossé.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des Délibérations du Conseil De la Municipalité de Sainte-Barbe

- **M. Philippe Daoust, bord de l'eau** : le projet de nettoyage du fossé est délimité sur quelle distance – le conseil mentionne qu'il n'y a pas de distance arrêtée mais les endroits problématiques seraient à vérifier

ADMINISTRATION

2015-01-006

APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER

Proposé par Patrice Bougie

Appuyé par Daniel Maheu

Que les comptes fournisseurs de la liste au 31 décembre 2014 telle que soumise au conseil municipal et des salaires tel que les ententes et règlements adoptés soit approuvés et payés :

Liste des factures au 31 décembre 2014	189 301.28 \$ (ristourne tps enlevée)
Liste des salaires de décembre 2014 (conseil, employés et pompiers)	45 596.60\$
Immobilisations au 31 décembre 2014	67 010.15\$ (ristourne tps enlevée)
TOTAL =	301 908.03\$

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,
LA MAIRESSE S'ABSTENANT DE VOTER

DÉPÔT DE L'ÉTAT DES REVENUS ET DES DÉPENSES

Conformément à l'article 960.1 du Code municipal du Québec et du règlement 2007-02 du conseil municipal, je sou mets à ce Conseil municipal l'État des revenus et des dépenses pour la période se terminant le 31 décembre 2014. Que l'état soit déposé dans les archives de la municipalité faisant partie intégrante des présentes.

Chantal Girouard, g.m.a.
Directrice générale et secrétaire-trésorière

2015-01-007

PROVINCE DU QUÉBEC MRC DU HAUT- SAINT-LAURENT MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BARBE

RÈGLEMENT NUMÉRO 0591-3 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 0591 CONSTITUANT LE COMITÉ CONSULTATIF

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Barbe désire modifier le règlement numéro 0591 concernant la constitution du Comité consultatif d'urbanisme de la municipalité de Sainte-Barbe ;



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil
De la Municipalité de Sainte-Barbe**

ATTENDU QUE l'article 146 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet à toute municipalité d'adopter des règlements concernant la constitution de comités consultatifs d'urbanisme;

ATTENDU QU'UN avis de motion a été dûment donné par le conseiller *Patrice Bougie* lors de la séance régulière tenue le **3 novembre 2014** en vue de l'adoption du présent règlement;

En conséquence
Il est proposé par : Patrice Bougie
Appuyé par : Nicole Poirier

Et unanimement résolu

QUE le présent règlement soit et est adopté comme suit :

ARTICLE 1 :

Le présent règlement vise à modifier le Règlement numéro 0591 afin de :

a) Modifier le nombre de membres du Conseil municipal lors d'une séance;

ARTICLE 2 :

Le règlement numéro 0591 est modifié à l'article 2.1.2, par le remplacement des mots «- trois (3) membres du conseil municipal », par les mots suivants «- deux (2) membres du conseil municipal ». :

ARTICLE 3 :

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BARBE

Louise Lebrun
Mairesse

Chantal Girouard, g.m.a.
Directrice générale et sec-trés

Avis de motion : 3 novembre 2014
Adoption du règlement : 1^{er} décembre 2014
Avis public :
Entrée en vigueur :

2015-01-008

CRÉATION DE RÉSERVES FINANCIÈRES

Proposé par Louise Boutin
Appuyé par Daniel Maheu

Que soient créées des réserves à même le surplus accumulé de l'exercice financier 2014 pour les montants suivants :

- Mousse incendie : 3 000\$
- Formation service incendie : 10 000\$
- Bandes de patinoire : 6 000\$
- Génératrice postes pompage: 30 000\$
- Modifications règlements : 5 000\$
- Poteau et lampe solaire (parc): 5 000\$

59 000\$

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,
LA MAIRESSE S'ABSTENANT DE VOTER



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil
De la Municipalité de Sainte-Barbe**

2015-01-009

FORMATION RH 2015 – DIRECTRICE GÉNÉRALE

Proposé par Roland Czech

Appuyé par Patrice Bougie

Que la directrice générale soit autorisée à suivre la formation en "Droit du Travail" dans le cadre du programme en gestion de ressources humaines de l'UQTR en janvier 2015 au coût de 326.73\$ toutes taxes incluses.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,
LA MAIRESSE S'ABSTENANT DE VOTER

2015-01-010

FORMATION ENVIRONNEMENT 2015 – INSPECTEUR

Proposé par Nicole Poirier

Appuyé par Daniel Maheu

Que l'inspecteur en urbanisme et en environnement soit autorisé à suivre la formation sur "le Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (RPEP)" dispensée par la Corporation des Officiers Municipaux, en Bâtiment et Environnement du Québec (COMBEQ) en mars 2015 au coût de 310.43\$ toutes taxes incluses.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,
LA MAIRESSE S'ABSTENANT DE VOTER

2015-01-011

SOIRÉE D'HONNEUR 2015

Proposé par Louise Boutin

Appuyé par Roland Czech

Qu'une contribution de 100\$/par élève soit offerte à deux élèves de l'École Arthur-Pigeon dans le cadre de la Soirée d'Honneur 2015 qui se tiendra le 19 juin 2015. Ce prix sera offert à deux élèves de Sainte-Barbe ayant atteint un haut niveau de performance ou ayant manifesté des attitudes exemplaires : effort, aide aux autres, travail d'équipe, leadership, etc.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,
LE MAIRE S'ABSTENANT DE VOTER

2015-01-012

EMBAUCHES D'EMPLOYÉS : PATINOIRE EXTÉRIEURE

Proposé par Nicole Poirier

Appuyé par Louise Boutin

Que soit autorisé l'embauche de trois préposés pour l'entretien de la patinoire extérieure ainsi que la surveillance du Centre Communautaire durant la saison hivernale. **Chantal Bergevin, Kevin et Patrick Nieuwenhof** ont été retenus pour effectuer les tâches mentionnées par le conseil municipal au taux du salaire minimum de la *Loi sur les Normes du Travail* pour la saison hivernale et lorsque la température permet de pratiquer le patinage.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,
LA MAIRESSE S'ABSTENANT DE VOTER



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil
De la Municipalité de Sainte-Barbe**

2015-01-013

COTISATION 2015 FQM

Proposé par DM

Appuyé par RC

Que la municipalité de Sainte-Barbe accepte d'octroyer une contribution de 1 428.02\$ plus les taxes applicables à la Fédération Québécoise des Municipalités pour la cotisation 2015.

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,
LA MAIRESSE S'ABSTENANT DE VOTER**

2015-01-014

COTISATION 2015 ADMQ

Proposé par Nicole Poirier

Appuyé par Patrice Bougie

Que la municipalité de Sainte-Barbe accepte d'octroyer une contribution de 680,00 \$ taxes incluses à l'Association des Directeurs Municipaux du Québec pour la cotisation 2015.

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,
LA MAIRESSE S'ABSTENANT DE VOTER**

2015-01-015

COTISATION 2015 AOMM

Proposé par Patrice Bougie

Appuyé par Roland Czech

Que la municipalité de Sainte-Barbe accepte d'octroyer une contribution de 50.00 \$ à l'Association des Officiers Municipaux de la Montérégie pour la cotisation 2015.

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,
LA MAIRESSE S'ABSTENANT DE VOTER**

2015-01-016

COTISATION 2015 COMBEQ

Proposé par Nicole Poirier

Appuyé par Louise Boutin

Que la municipalité de Sainte-Barbe accepte d'octroyer une contribution de 325,00 plus les taxes applicables à la Corporation des Officiers Municipaux en Bâtiment et en Environnement du Québec pour la cotisation 2015.

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,
LA MAIRESSE S'ABSTENANT DE VOTER**

2015-01-017

NORMES ADMINISTRATIVES POUR L'ANNÉE 2015

Proposé par Roland Czech

Appuyé par Daniel Maheu

Que soient annulés les intérêts ne totalisant pas 3,00 \$ sur les comptes de taxes qui sont payés en totalité, et qu'il n'y ait pas de



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des Délibérations du Conseil De la Municipalité de Sainte-Barbe

réclamation, ni de remboursement pour les modifications au rôle d'évaluation qui ne représentent pas 5,00 \$ de taxes foncières.

Que la directrice-générale soit autorisée à effectuer le paiement des salaires des employés réguliers ou partiels jusqu'à concurrence du montant autorisé au budget ainsi que des comptes dont le non-paiement avant la prochaine séance ordinaire du Conseil encourent des intérêts ou des pénalités.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,
LA MAIRESSE S'ABSTENANT DE VOTER

2015-01-018

CONTRAT DE SERVICE 2015 INFOTECH

Proposé par Patrice Bougie

Appuyé par Daniel Maheu

Que la mairesse et la directrice-générale/secrétaire-trésorière soient autorisées à signer pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Barbe le contrat de service 2015 concernant les logiciels SYGEM pour la Municipalité de Sainte-Barbe entrant en vigueur le 1^{er} janvier 2015 entre Infotech Développement et la Municipalité de Sainte-Barbe pour la somme totale de **6 400.00 \$** plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,
LA MAIRESSE S'ABSTENANT DE VOTER

2015-01-019

CONTRAT DE SERVICE PG SOLUTIONS

Proposé par Nicole Poirier

Appuyé par Louise Boutin

Que la mairesse et la directrice-générale/secrétaire-trésorière soient autorisées à signer pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Barbe le contrat de service 2015 concernant le logiciel du service incendie pour la Municipalité de Sainte-Barbe entrant en vigueur le 1^{er} janvier 2015 entre avec PG Solutions et la Municipalité de Sainte-Barbe pour la somme totale de **1 205,00 \$** plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,
LA MAIRESSE S'ABSTENANT DE VOTER

2015-01-020

CONTRIBUTIONS DIVERSES AUX ORGANISMES

Proposé par Patrice Bougie

Appuyé par Daniel Maheu

Que les versements suivants soient autorisés aux organismes suivants tels que prévu au budget 2015 :

➤ Cercle Sportif de Sainte-Barbe:	4 000\$
➤ Cercle des Fermières Ste-Barbe :	1 300\$
➤ Club Age d'Or Ste-Barbe :	1 300\$
➤ Comité Culturel Barberivain :	1 300\$
➤ SSJB	1 300\$
➤ Club de Patinage artistique de Huntingdon	200\$
➤ Zip du Haut-St-Laurent	65\$
➤ SCABRIC	100\$



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil
De la Municipalité de Sainte-Barbe**

- | | |
|--|-------|
| ➤ Les Amis de la Réserve | 100\$ |
| ➤ Maxime Leboeuf (sport international) | 500\$ |
| ➤ S.A.B.E.C. | 100\$ |

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,
LA MAIRESSE S'ABSTENANT DE VOTER

2015-01-021

ENTENTE SALARIALE DU SERVICE D'INCENDIE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Barbe désire déterminer les conditions salariales avec ses pompiers volontaires pour le Service d'incendie Sainte-Barbe ;

EN CONSÉQUENCE,
Il est Proposé par Nicole Poirier
Appuyé par Roland Czech

Que la Municipalité de Sainte-Barbe autorise la conclusion d'une entente régissant les conditions salariales avec ses pompiers volontaires. Que cette entente porte le nom de « Entente salariale du service d'incendie ».

De plus qu'elle soit annexée aux présentes, comme si elle était reproduite au long.

La mairesse et la directrice générale/secrétaire-trésorière sont autorisées à signer ladite entente pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Barbe et ses pompiers volontaires avec toutes les modifications apportées.

La présente entente entre en vigueur le 1^{er} janvier 2015.

Municipalité de la Paroisse de Sainte-Barbe

Louise Lebrun,
maresse

Chantal Girouard,
Directrice générale/sec.-très.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,
LA MAIRESSE S'ABSTENANT DE VOTER

2015-01-022

MODIFICATION DES TRAVAUX PRÉVUS AU TECQ 2010-2013

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a adopté en septembre 2012 la résolution **2012-09-254** portant sur la programmation des travaux 2010-2013 (dossier 969065);

CONSIDÉRANT QUE par cette même résolution la municipalité s'est engagée à informer le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de toute modification qui



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des Délibérations du Conseil De la Municipalité de Sainte-Barbe

sera apportée à la programmation de travaux approuvés dans le cadre du TECQ 2010-2013;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire modifier la Programmation de travaux soumis dans le cadre du TECQ 2010-2013 tout en s'engageant à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales pour l'ensemble des quatre années du programme;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Louise Boutin

Et appuyé par Daniel Maheu

et unanimement résolu que :

La municipalité de Sainte-Barbe modifie la programmation soumise en septembre 2012 et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de la modification de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés en vue de recevoir la contribution gouvernementale. La Municipalité de Sainte-Barbe approuve donc la programmation révisée tel que déposé au ministère lors de la production de la reddition de compte finale.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,

LA MAIRESSE S'ABSTENANT DE VOTER

2015-01-023

MANDAT PROVENCHER URBANISME

Proposé par Patrice Bougie

Appuyé par Nicole Poirier

Que les services de la firme "PROVENCHER URBANISME" soit retenue afin de faire diverses modifications règlementaires dans les règlements d'urbanisme de la Municipalité de Sainte-Barbe.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,

LA MAIRESSE S'ABSTENANT DE VOTER

2015-01-024

OCTROI DU CONTRAT POUR LA GESTION ÉLECTRONIQUE DES DOCUMENTS

Proposé par Daniel Maheu

Appuyé par Louise Boutin

Que les services de la firme "ARCHIVES LANAUDIÈRE" soit retenue afin de faire la gestion électronique (numérisation) des documents des dossiers de propriétés pour la somme approximative (selon le nombre de dossiers) de 6 600,00\$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,

LA MAIRESSE S'ABSTENANT DE VOTER



No de résolution
ou annotation
2015-01-025

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil
De la Municipalité de Sainte-Barbe**

AVIS DE MOTION

**PROJET DE RÈGLEMENT 2003-04-04 MODIFIANT LE
RÈGLEMENT D'URBANISME NUMÉRO 2003-04**

Le conseiller Monsieur Patrice Bougie donne avis qu'il sera présenté, lors d'une séance ultérieure du Conseil municipal, un règlement modifiant le règlement d'urbanisme 2003-04 sera adopté afin de permettre la construction résidentielle dans les îlots déstructurés à l'agriculture.

2015-01-026

AVIS DE MOTION

**PROJET DE RÈGLEMENT 2003-05-26 MODIFIANT LE
RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2003-05**

La conseillère Madame Nicole Poirier donne avis qu'il sera présenté, lors d'une séance ultérieure du Conseil municipal, un règlement modifiant le règlement de zonage 2003-05 sera adopté afin d'ajouter des terminologies en lien avec la construction résidentielle dans les îlots déstructurés à l'agriculture.

2015-01-027

AVIS DE MOTION

**PROJET DE RÈGLEMENT 2003-08-10 MODIFIANT LE
RÈGLEMENT DES PERMIS ET CERTIFICATS NUMÉRO 2003-08**

Le conseiller Monsieur Patrice Bougie donne avis qu'il sera présenté, lors d'une séance ultérieure du Conseil municipal, un règlement modifiant le règlement des permis et certificats 2003-08 sera adopté afin d'inclure des modifications en lien avec la construction résidentielle dans les îlots déstructurés à l'agriculture.

2014-01-028

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU HAUT-SAINT-LAURENT
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BARBE**

**PROJET DE RÈGLEMENT 2003-04-04
MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME # 2003-04
EN CONCORDANCE AU RÈGLEMENT 272-2014
DE LA MRC DU HAUT-SAINT-LAURENT**

ATTENDU que le schéma d'aménagement révisé de la MRC du Haut Saint-Laurent est entré en vigueur le 1er novembre 2000;

ATTENDU que le règlement des permis et certificats de la



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des Délibérations du Conseil De la Municipalité de Sainte-Barbe

municipalité de Sainte-Barbe est entré en vigueur le 11 septembre 2003;

ATTENDU que le schéma d'aménagement révisé de la MRC du Haut Saint-Laurent a été modifié par le règlement 272-2014 et que celui-ci est entré en vigueur le 17 juillet 2014;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 58 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, la municipalité de Sainte-Barbe doit se conformer à cette modification en adoptant un règlement de concordance.

En conséquence, il est proposé par le conseiller Daniel Maheu
Appuyé par la conseillère Roland Czech
Et unanimement résolu

Qu'un projet de règlement portant le numéro 2003-04-04 soit et est adopté et qu'il soit décrété et statué par ce règlement ce qui suit :

Article 1

Le présent règlement vise à modifier le plan d'urbanisme numéro 2003-04 afin de :

- a) Abroger une orientation concernant la protection et la mise en valeur du potentiel agroforestier;
- b) Ajouter l'usage résidentiel dans un îlot déstructuré à l'agriculture dans les usages compatibles avec l'affectation agricole.

Article 2

Le plan d'urbanisme numéro 2003-04 est modifié au chapitre 3, par la suppression de l'article 3.2.

Article 3

Le plan d'urbanisme numéro 2003-04 est modifié à l'article 4.1, au tableau, à la section « Usages et activités dominantes », après le deuxième point, par l'ajout du point suivant :

« La construction résidentielle dans les îlots déstructurés à l'agriculture ».

Article 4

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BARBE

Louise Lebrun,
Mairesse

Chantale Girouard,g.m.a.
Directrice générale



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil
De la Municipalité de Sainte-Barbe**

Avis de motion :
Adoption du projet de règlement :
Assemblée publique de consultation :
Adoption du règlement :
Certificat de conformité de la MRC :
Entrée en vigueur :

2015-01-029

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU HAUT-SAINT-LAURENT
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BARBE**

**PROJET DE RÈGLEMENT 2003-05-26
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE # 2003-05
EN CONCORDANCE AU RÈGLEMENT 272-2014
DE LA MRC DU HAUT-SAINT-LAURENT**

ATTENDU que le schéma d'aménagement révisé de la MRC du Haut Saint-Laurent est entré en vigueur le 1er novembre 2000;

ATTENDU que le règlement de zonage de la municipalité de Sainte-Barbe est entré en vigueur le 11 septembre 2003;

ATTENDU que le schéma d'aménagement révisé de la MRC du Haut Saint-Laurent a été modifié par le règlement 272-2014 et que celui-ci est entré en vigueur le 17 juillet 2014;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 58 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, la municipalité de Sainte-Barbe doit se conformer à cette modification en adoptant un règlement de concordance.

En conséquence, il est proposé par la conseillère Nicole Poirier
Appuyé par le conseiller Patrice Bougie
Et unanimement résolu

Qu'un projet règlement portant le numéro 2003-05-23 soit et est adopté tel que remis aux membres du conseil municipal et le texte complet est déposé dans les archives de la municipalité comme s'il était reproduit au long :

Article 1

Le présent règlement vise à modifier le règlement de zonage numéro 2003-05 afin de:

- a) Ajouter des nouvelles terminologies concernant les distances séparatrices;
- b) Modifier des terminologies existantes concernant les distances séparatrices;
- c) Ajouter des normes concernant le droit de construire une résidence en zone agricole;
- d) Créer des grilles des spécifications pour les nouvelles zones



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des Délibérations du Conseil De la Municipalité de Sainte-Barbe

des îlots déstructurés à l'agriculture, où l'on permet la construction résidentielle;

e) Modifier certaines grilles des spécifications afin d'autoriser la résidence en zone agricole, sous certaines conditions;

f) Ajouter de nouvelles dispositions concernant les distances séparatrices des installations d'élevage et des lieux d'entreposage d'engrais;

g) Modifier le plan de zonage afin de permettre la création des nouvelles zones des îlots déstructurés à l'agriculture;

h) Ajouter un nouvel annexe démontrant des cartes détaillées des îlots déstructurés à l'agriculture;

i) Ajouter un nouvel annexe démontrant un plan des distances à respecter entre une production et le périmètre d'urbanisation.

Article 2

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BARBE

Louise Lebrun,
Mairesse

Chantal Girouard,
Directrice générale

Avis de motion :

Adoption du projet de règlement :

Assemblée publique de consultation :

Adoption du règlement :

Certificat de conformité de la MRC :

Entrée en vigueur :

2015-01-030

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU HAUT-SAINT-LAURENT
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BARBE**

**PROJET DE RÈGLEMENT 2003-08-10
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DES PERMIS ET CERTIFICATS
AINSI QU'À
L'ADMINISTRATION DES RÈGLEMENTS DE ZONAGE, DE
LOTISSEMENT
ET DE CONSTRUCTION # 2003-08
EN CONCORDANCE AUX RÈGLEMENTS 270-2014 ET 272-
2014
DE LA MRC DU HAUT-SAINT-LAURENT**

ATTENDU que le schéma d'aménagement révisé de la MRC du Haut Saint-Laurent est entré en vigueur le 1er novembre 2000;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des Délibérations du Conseil De la Municipalité de Sainte-Barbe

ATTENDU que le règlement des permis et certificats de la municipalité de Sainte-Barbe est entré en vigueur le 11 septembre 2003;

ATTENDU que le schéma d'aménagement révisé de la MRC du Haut Saint-Laurent a été modifié par les règlements 270-2014 et 272-2014 et que ceux-ci sont entrés en vigueur le 17 juillet 2014;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 58 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, la municipalité de Sainte-Barbe doit se conformer à cette modification en adoptant un règlement de concordance.

En conséquence, il est proposé par le conseiller Patrice Bougie
Appuyé par le conseiller Daniel Maheu
Et unanimement résolu

Qu'un projet de règlement portant le numéro 2003-08-10 soit et est adopté tel que remis aux membres du conseil municipal et le texte complet est déposé dans les archives de la municipalité comme s'il était reproduit au long :

Article 1

Le présent règlement vise à modifier le règlement des permis et certificats numéro 2003-08 afin de :

- a) Ajouter l'obligation de fournir un rapport des constructions dans les îlots déstructurés à l'agriculture à la MRC, par l'inspecteur des bâtiments;
- b) Modifier la liste des documents à fournir pour la construction ou un ouvrage relatif à une installation d'élevage et à un lieu d'entreposage d'engrais;
- c) Ajouter une exemption concernant les lots construits avant la rénovation cadastrale.

Article 2

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BARBE

Louise Lebrun,
Mairesse

Chantale Girouard,
Directrice générale

Avis de motion :
Adoption du projet de règlement :
Assemblée publique de consultation :
Adoption du règlement :



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil
De la Municipalité de Sainte-Barbe**

Certificat de conformité de la MRC :
Entrée en vigueur :

2015-01-031

CONSULTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT 2003-05-26

Proposé par Louise Boutin

Appuyé par Nicole Poirier

QUE conformément à la *Loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme* (L.R.Q., chapitre A-19.1), les projets de règlement suivants sont soumis à la population pour consultation :

**PROJET DE RÈGLEMENT 2003-05-26 MODIFIANT LE
RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2003-05**

QU'Un avis public sera publié dans le journal la Municipalité au moins 7 jours avant la consultation publique.

QU'Une assemblée publique de consultation aura lieu **le lundi 2 FÉVRIER 2015 à 18h30** à l'Hôtel de ville au 470, Chemin de l'Église à Sainte-Barbe. L'objet de cette assemblée est de présenter les projets de règlement mentionnés en rubrique. Au cours de cette assemblée publique, le conseil expliquera les projets de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

QUE les projets de règlement peuvent être consultés à l'Hôtel de ville, au 470, Chemin de l'Église à Sainte-Barbe, durant les heures d'ouverture, du lundi au vendredi, de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h30.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,
LA MAIRESSE S'ABSTENANT DE VOTER

2015-01-032

DEMANDE DE SERVICES À COMMUNIC-ACTION

Il est proposé par Roland Czech

Appuyé par Louise Boutin

Il est résolu unanimement de demander à l'organisme Communic-Action, d'offrir à la population de Sainte-Barbe, des services qui contribuent à augmenter la qualité de vie et la durée de leur maintien à domicile.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,
LA MAIRESSE S'ABSTENANT DE VOTER

2015-01-033

ADOPTION DE LA POLITIQUE ET LA STRUCTURE SALARIALE

CONSIDÉRANT l'analyse des postes des employés municipaux de Sainte-Barbe élaborée par la firme ViaConseil ;

CONSIDÉRANT les discussions tenues au sujet de la nouvelle politique et structure salariale de la Municipalité de Sainte-Barbe ;

CONSIDÉRANT le consensus établi par les membres du Conseil municipal de Sainte-Barbe lors de leurs rencontres en décembre



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des Délibérations du Conseil De la Municipalité de Sainte-Barbe

2014 au sujet de l'ensemble de ce dossier, incluant la structure salariale qui en découle ;

CONSIDÉRANT le contenu de la version préliminaire de la politique salariale qui a été transmise aux membres du Conseil en prévision de la séance ordinaire du 12 janvier 2015 ;

CONSIDÉRANT que le contenu de cette politique salariale découle de l'ensemble du travail qui a été réalisé dans le cadre de l'analyse globale des postes des employés municipaux, et après discussion ;

Il est proposé par Daniel Maheu
appuyé par Roland Czech
De ratifier le consensus établi le 8 décembre 2014 et d'adopter la Politique ainsi que la structure salariale de la Municipalité de Sainte-Barbe.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,
LA MAIRESSE S'ABSTENANT DE VOTER

2015-01-034

ENGAGEMENT MUNICIPAL EN FAVEUR DE L'ADOPTION DE LA MISSION DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES DE L'UNESCO, LAQUELLE VALORISE LE DÉVELOPPEMENT ET LE MAINTIEN D'UNE BIBLIOTHÈQUE PUBLIQUE DE QUALITÉ

CONSIDÉRANT QUE la bibliothèque publique, porte locale d'accès à la connaissance, remplit les conditions fondamentales nécessaires à l'apprentissage à tous les âges de la vie, à la prise de décision en toute indépendance et au développement culturel des individus et des groupes sociaux;

CONSIDÉRANT QUE l'UNESCO encourage les autorités locales et nationales à s'engager activement à développer les bibliothèques publiques et à leur apporter le soutien nécessaire;

CONSIDÉRANT QUE les services de la bibliothèque publique sont accessibles à tous, sans distinction d'âge, de race, de sexe, de religion, de nationalité, de langue ou de statut social;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par : Nicole Poirier
Appuyé par : Louise Boutin
Et résolu :

Que la municipalité de Sainte-Barbe adhère, par le biais de cette présente résolution municipale, aux missions-clés des bibliothèques publiques liées à l'information, l'alphabétisation, l'éducation et la culture proposées par l'Unesco :

- ✓ Créer et renforcer l'habitude de lire chez les enfants dès leur plus jeune âge;
- ✓ Soutenir à la fois l'auto-formation ainsi que l'enseignement conventionnel à tous les niveaux;
- ✓ Fournir à chaque personne les moyens d'évoluer de manière créative;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des Délibérations du Conseil De la Municipalité de Sainte-Barbe

- ✓ Stimuler l'imagination et la créativité des enfants et des jeunes;
- ✓ Développer le sens du patrimoine culturel, le goût des arts, des réalisations et des innovations scientifiques;
- ✓ Assurer l'accès aux différentes formes d'expression culturelle des arts du spectacle;
- ✓ Développer le dialogue interculturel et favoriser la diversité culturelle;
- ✓ Soutenir la tradition orale;
- ✓ Assurer l'accès des citoyens aux informations de toutes catégories issues des collectivités locales;
- ✓ Fournir aux entreprises locales, aux associations et aux groupes d'intérêt les services d'information adéquats;
- ✓ Faciliter le développement des compétences de base pour utiliser l'information et l'informatique;
- ✓ Soutenir les activités et les programmes d'alphabétisation en faveur de toutes les classes d'âge, y participer, et mettre en œuvre de telles activités, si nécessaire.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,
LA MAIRESSE S'ABSTENANT DE VOTER

2015-01-035

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE MSP POUR FORMATION AUX POMPIERS

Attendu que le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

Attendu que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

Attendu qu'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

Attendu que ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

Attendu que ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

Attendu que la municipalité de Sainte-Barbe désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

Attendu que la municipalité de Sainte-Barbe prévoit la formation de 7 pompiers au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des Délibérations du Conseil De la Municipalité de Sainte-Barbe

Attendu que la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC du Haut-St-Laurent en conformité avec l'article 6 du Programme.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Daniel Maheu
et appuyé par Roland Czech
et résolu de présenter une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC du Haut-St-Laurent.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,
LA MAIRESSE S'ABSTENANT DE VOTER

2015-01-036

DÉPÔT DE LA LETTRE DE DÉMISSION DE M. HUGO D'AMOUR, JOURNALIER AUX TRAVAUX PUBLICS

Je sou mets à ce Conseil municipal la lettre de démission de M. Hugo D'Amour, journalier aux travaux publics reçue le 5 janvier 2015. Sa dernière journée de travail sera le 16 janvier 2015. M. D'Amour était à l'emploi de la Municipalité de Sainte-Barbe depuis le 1^{er} mars 2010. Que cette lettre soit déposée dans les archives de la municipalité faisant partie intégrante des présentes.

Chantal Girouard, g.m.a.
Directrice générale et secrétaire-trésorière

2015-01-037

AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT 2015-02

Avis de motion est donné par le conseiller M. Roland Czech qu'un **RÈGLEMENT NUMÉRO 2015-02 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION D'UNE TAXE SPÉCIALE IMPOSÉE SUR LES BIENS-FONDS DES CONTRIBUABLES Y INTÉRESSÉS DU COURS D'EAU BRANCHE 7 DE LA DÉCHARGE ST-LOUIS** sera adopté lors d'une séance subséquente. Cet avis de motion remplace celui donné à la séance de mars par le numéro de résolution 2014-03-085.

2015-01-038

ACHAT D'ÉQUIPEMENTS DE SAUVEGARDE INFORMATIQUE POUR L'USINE DE FILTRATION

Proposé par Louise Boutin
Appuyé par Patrice Bougie
Que soit autorisé l'achat des équipements nécessaires à la sauvegarde informatique des postes pour l'usine de filtration tel que soumis à l'offre de service du Groupe Néotech pour un montant



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil
De la Municipalité de Sainte-Barbe**

approximatif de 1743,00 \$ plus les taxes applicables incluant l'installation, la configuration ainsi que la formation.

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,
LA MAIRESSE S'ABSTENANT DE VOTER**

URBANISME ET ENVIRONNEMENT

2015-01-039

**DÉPÔT DU RAPPORT DE L'INSPECTEUR EN
URBANISME ET EN ENVIRONNEMENT**

Que le rapport de l'inspecteur en urbanisme et en environnement, pour le mois de décembre 2014, soit déposé tel que présenté.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

2015-01-040

DÉPÔT DU RAPPORT DU SERVICE D'INCENDIE

Que le rapport du service d'incendie pour le mois de décembre 2014, soit déposé tel que présenté.

LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

2015-01-041

**DÉPÔT DU RAPPORT DU COMITÉ DES LOISIRS ET DES
SPORTS**

Que les rapports du Comité des loisirs et des Sports de Sainte-Barbe pour les mois de octobre, novembre et décembre 2014, soient déposés tels que présentés.

2015-01-042

**DÉPÔT DU RAPPORT DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE
LUCIE BENOIT**

Les rapports de la Bibliothèque municipale Lucie Benoit pour les mois de novembre et décembre 2014 ne sont pas déposés.

2015-01-043

**DÉPÔT DU RAPPORT DU COORDONNATEUR DES LOISIRS,
DE LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE**

Que le rapport du coordonnateur des loisirs, de la culture et de la vie communautaire pour le mois de décembre 2014, soit déposé tel que présenté.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des Délibérations du Conseil De la Municipalité de Sainte-Barbe

CORRESPONDANCE

2015-01-044

CORRESPONDANCE

Que le bordereau de correspondance de décembre 2014 soit déposé dans les archives de la municipalité faisant partie intégrante des présentes.

PÉRIODE DE QUESTIONS (relatives aux points discutés à cette séance)

La parole est donnée à l'assistance sur les sujets suivants :

- **M. Robert Chrétien, bord de l'eau** : séance consultation règlements d'urbanisme

LEVÉE DE LA SÉANCE

2015-01-045

LEVÉE DE LA SÉANCE

Proposé par Louise Boutin

Appuyé par Roland Czech

Que l'ordre du jour étant épuisé, que la séance soit levée à 20h20.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,
LA MAIRESSE S'ABSTENANT DE VOTER

Louise Lebrun
Mairesse

Chantal Girouard, g.m.a.
Directrice générale et secrétaire-
trésorière